

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 6 décembre 2012 à 20 h 30**

\*\*\*\*\*

**Etaients présents :**

Mmes : ETIEN - LAKRICHI - MARTY - PETIOT.

MM. : DIMILTA - DUPONT - FABRE - PUECH - RAYNAUD - ROQUES - SERIEYS - SEVERAC - TURLAIS.

**Absents excusés et représentés :** Mmes GALY et JOLY - MM. BENAZECH - ENJALBERT - MARIOJOULS - SIADOUS.

**Secrétaire de séance :** Mme Marie-Christine MARTY.

\*\*\*\*\*

Le compte-rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

En application de la délégation attribuée par le Conseil Municipal en date du 14 janvier 2012, Monsieur le Maire décide de donner à bail à Monsieur MERIT Damien le local situé dans l'ancienne papeterie, 19 bis Avenue du Sidobre aux Salvages à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2012 pour un montant mensuel de 150 ¢.

\*\*\*\*\*

**Décisions modificatives, budget communal**

Le Conseil Municipal décide les inscriptions de crédits suivants :

(travaux réalisés en régie ó transfert des mandats de fonctionnement en section d'investissement)

- Dépenses section de fonctionnement, art. 023 : + 1 500 ¢
- Recettes section de fonctionnement, art. 722-042 : + 1 500 ¢
- Dépenses section d'investissement, art. 2313-040 : + 1 500 ¢
- Recettes section d'investissement, art. 021 : + 1 500 ¢

(opérations cession Maison du Sidobre)

- Dépenses de fonctionnement, art. 61551/011 : + 9 852 ¢
- Dépenses de fonctionnement, art. 023 : - 40 252 ¢
- Recettes de fonctionnement, art. 7788/77 : - 30 400 ¢
- Recettes d'investissement, art. 021 : - 40 252 ¢
- Recettes d'investissement, art. 13258/13 : + 40 252 ¢

(opérations comptables relatives au Fonds National de Péréquation)

- Dépenses section de fonctionnement, art. 73925/014 : + 1 687 ¢
- Recettes section de fonctionnement, art. 73111/73 : + 1 687 ¢

Il décide également les virements de crédits suivants :

Virements de crédits	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Chapitre et article	Sommes	Chapitre et article	Sommes
Espace sportif et polyvalent	2313-245	1 000 ¢		
Mise aux normes travaux églises - temple			2313-238	1 000 ¢



ité, décide de transformer le poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe  
à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

\*\*\*\*\*

### **Location salle de la Papeterie**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de louer la salle de la Papeterie des Salvages le week-end du 20 janvier 2013 à l'association « Tournemire Animation » pour la somme de 200 €.

\*\*\*\*\*

### **Mise à disposition salles communales**

Suite à la demande émanant de l'association « Frères de Guerre » qui recherche une salle pour s'entraîner à la pratique des arts martiaux historiques, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de mettre à disposition :

- Le rez-de-chaussée du foyer de Burlats le mardi soir de 19 h à 21 h
- La salle de Labourdarié le jeudi soir de 19 h à 21 h

pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2013 moyennant une somme forfaitaire de 200 € pour la période et autorise Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition des deux salles avec l'association « Frères de Guerre ».

\*\*\*\*\*

### **Location salle du foyer de Burlats**

L'association « L'Art et la Matière » désire organiser des stages qui se dérouleront sur une période de 3 jours dans la salle du foyer de Burlats. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de louer cette salle moyennant la somme de 100 € par période. Les dates et les conditions de location seront déterminées par l'établissement d'une convention.

\*\*\*\*\*

### **Location du rez-de-chaussée de l'ancienne usine**

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte de donner à bail à l'Agence « AVIE Immobilier » une partie des locaux encore disponibles situés au rez-de-chaussée de l'ancienne usine de Burlats, d'une superficie approximative de 45 m<sup>2</sup> à compter du 1<sup>er</sup> février 2013 pour un loyer mensuel de 200 €. Les travaux d'aménagement intérieur seront réalisés par le locataire
- Autorise Monsieur le Maire à signer le bail correspondant.

\*\*\*\*\*

### **Bail commercial**

Considérant que le commerce de Burlats qui regroupe l'épicerie, le bar et le relais-poste apporte un réel service à la population, le Conseil Municipal décide de proroger la durée du bail commercial jusqu'au 31 décembre 2013.

\*\*\*\*\*

### **Acceptation travaux de goudronnage**

Monsieur AZEMA Maxime ainsi que Madame DELPRAT Marie-José ont déposé une demande de goudronnage en limite de leur propriété et proposent de participer à ces travaux. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces participations ainsi que le principe de réaliser ces travaux.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 25.

\*\*\*\*\*